

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASABIANCA Notaire à Propriano, le **3 août 2026**
Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de
Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil**, par :

Mme Marie Angéline LEANDRI, retraitée, épouse de M. Albert Jean FABRE,
demeurant à LA BOUILLADISSE (13720) 19 avenue de la libération. Née à
GRANACE (20100) le 18 mai 1926. Décédée à PEYPIN (13124), le 13 octobre 2024.

COMMUNE DE SARTENE : Une parcelle de terre cadastrée section G n°528
lieudit CENERAJO pour 66a31ca.

COMMUNE DE GRANACE : Une parcelle de terre cadastrée section B n°153
lieudit TAFONACCIO pour 55a47ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et
constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait
foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière
des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de
la publicité foncière. »*

**Adresse électronique de l'étude : voglimacci@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**